

Avis Technique 2/08-1310*01 Add

Additif à l'Avis Technique 2/08-1310

Avant d'utiliser ce système, il est indispensable de prendre connaissance de l'Avis Technique 2/08-1310 en tenant compte de l'additif indiqué dans ce document

Clins fibres-ciment

*Bardage rapporté
Built-up cladding
Vorgehängte hinterlüftete
Fassadenbekleidung*

*Ne peuvent se prévaloir du présent
Avis Technique que les productions
certifiées, marque CSTBat, dont la
liste à jour est consultable sur
Internet à l'adresse :*

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification

Duracolor

Titulaire : Société SCB
90, avenue Denis Papin
FR-45800 Saint Jean de Braye
Tél. : 02 38 60 66 25
Fax : 02 38 60 66 24
Internet : www.scb-exteriorsdesign.com
e-mail : contact@scb-exteriorsdesign.com

Usine : Société Mexalit SA
MEXALIT Industrial SA de CV
Usine Santa Clara
Avenida Hidalgo 180
MX-55540 Santa Clara Mexico

Société SCB
90, avenue Denis Papin
FR-45800 Saint Jean de Braye

Société Maxitile Industries
Segundo Anillo Periférico n°6625
Ejido el Progreso - Taumalipas
MX-88123 Nuevo Laredo

Distributeur : Société SCB
90, avenue Denis Papin
FR-45800 Saint Jean de Braye

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 2

Constructions, cloisons et façades légères

Vu pour enregistrement le 28 avril 2009

CSTB
le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé N° 2 "Constructions, façades et cloisons légères" de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 17 février 2009, le procédé de bardage rapporté DURACOLOR, présenté par la Société SCB. Il a formulé le présent Avis lequel constitue additif à l'Avis Technique 2/08-1310. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne. L'Avis Technique formulé n'est valable que si la certification visée dans le Dossier Technique, basée sur un suivi annuel et un contrôle extérieur, est effective.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Cet additif concerne l'ajout d'une nouvelle usine pour la fabrication des clins en fibres-ciment DURACOLOR : Société Maxitile Industries à Nuevo Laredo au Mexique.

Conclusions

Appréciation globale

Pour les fabrications des clins DURACOLOR bénéficiant d'un Certificat CSTBat délivré par le CSTB, l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté est appréciée favorablement

Validité

Jusqu'au 31 juillet 2012.

2. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

L'additif concerne l'ajout d'une nouvelle usine au Mexique.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 2
M. COSSAVELLA

Pour le Groupe Spécialisé n°2
Le Président
M. KRIMM

Document non valide